



Mairie
6 bis Place Saint Gilles
72540 Chemiré en Charnie

PROCES VERBAL de séance du Conseil Municipal du 26 février 2026

Le vingt-six février 2026 à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Chemiré en Charnie, se sont réunis, sous la présidence de M. Jean Paul COQUILLE Maire.

Date de convocation	10 février 2026	Date d'affichage	10 février 2026
Nombre de membres			
Afférents au Conseil Municipal :			11
En exercice :			09
Qui ont pris part à la délibération :			08

Etaient présents : Mmes et MM. Martine LETOURNEUR, Mickaël FEUVRIER, Nicolas PADOIS, Anne Molard, Christophe KRAKUS, Patrice COUTELLE, Ingrid CATE

Absents : Marion Marie,

Absent excusé :

Madame Caté a été nommée secrétaire.

Le Conseil Municipal a arrêté le Procès-Verbal de la réunion du 29 janvier 2026.

Présentation des CFU 2025 (Compte Financier Unique)

CFU <u>Assainissement 2025</u>	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Recettes (titres émis)	7 253.52	13 558.99
Dépenses (mandats émis)	4 436.53	10 439.88
Résultat exercice 2025	2 816.99	3 119.11
Résultat de clôture précédente 2024	9 256.82	2 969.57
Excédent Global	12 073.81	6 088.68
Solde des restes à réaliser		
Affectation excédent de fonctionnement capitalisé		
Report	12 073.81	6 088.68

CFU <u>Commune 2025</u>	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Recettes (titres émis)	176 346.98	23 164.54
Dépenses (mandats émis)	150 090.10	183 761.25
Résultat exercice 2025	26 256.88	- 160 596.71
Résultat de clôture précédente 2024	206 200.82	3 283.59
Excédent ou Déficit Global	232 457.70	- 157 313.12
Solde des restes à réaliser		54 653.39
Affectation excédent de fonctionnement capitalisé		102 659.73
Report	129 79 7.97	- 157 313.12

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que depuis le 5 février l'application de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) permettant la validation électronique des comptes de gestion et des CFU des collectivités est indisponible.

Le vote du CFU est donc reporté à une date ultérieure (date limite 30 juin 26)

En l'absence d'adoption du compte financier, il est possible de voter le Budget Primitif et de délibérer sur la reprise anticipée des résultats.

2025-02-d1

Reprise anticipée du résultat Budget Assainissement

Le Conseil Municipal décide la reprise anticipée des résultats comme suit :

Excédent de fonctionnement :	2 816.99
Résultat antérieur reporté :	9 256.82
Résultat à affecter :	12 073.81
Report en fonctionnement :	12 073.81
Excédent d'investissement :	6 088.68
Report en investissement :	6 088.68

2025-02-d2

Reprise anticipée du Résultat Budget Commune

Le Conseil Municipal décide la reprise anticipée des résultats comme suit :

Excédent de fonctionnement :	26 256.88
Résultat antérieur reporté :	206 200.82
Résultat à affecter :	232 457.70
Déficit d'investissement :	- 157 313.12
Solde des Restes à Réaliser :	54 653.39
Affectation en réserve d'investissement :	102 659.73
Report en fonctionnement :	129 797.97

2026-02-d3

Vote du Budget Primitif Assainissement 2026

Le Conseil Municipal a voté le budget primitif Assainissement 2026 qui s'équilibre :
en dépenses et recettes de fonctionnement à 19 370.80 €
en dépenses et recettes d'investissement à 31 440.00 €

Vote : pour : 8 contre : 0 abstention : 0

2025-02-d4

Vote du Budget Primitif Commune 2026

Le Conseil Municipal a voté le budget primitif 2026 de la commune qui s'équilibre :
en dépenses et recettes de fonctionnement à 274 221.97 €
en dépenses et recettes d'investissement à 235 967.08 €

Vote : pour : 8 contre : 0 abstention : 0

Madame Molard propose d'ajouter au budget une ligne pour la signalétique sur la place Saint-Gilles et à Etival pour que les gens trouvent plus facilement la Chapelle d'Etival, Monsieur le Maire indique que le prochain conseil municipal pourra prendre une Décision Modificative permettant d'ajuster et de modifier les prévisions de dépenses et de recettes de ce Budget Primitif. »

Questions diverses

Date de la prochaine réunion : 20 mars 2026 à 20h30

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 22h00

La Secrétaire
Ingrid CATÉ

Le Maire
Jean Paul COQUILLE